



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

football professionnel

Question écrite n° 65597

Texte de la question

M. Serge Grouard interroge Mme la ministre de la santé et des sports sur l'opportunité pour l'équipe de France de football de jouer la coupe du monde en Afrique du sud. On suppose la réponse : le résultat du match France-Irlande a été entériné par la FIFA. Ce n'est ni la première erreur d'arbitrage, ni la dernière, il n'est d'ailleurs pas question d'incriminer ni l'arbitre, ni le joueur Thierry Henry ; il ne revient pas au politique d'interférer dans une décision sportive et, d'ailleurs, on a sans doute accordé trop d'importance à ce qui ne devrait être qu'un jeu. Bref, l'équipe de France a le droit pour elle ; elle a la légalité pour elle. Pour autant, elle n'en a pas la légitimité. Et l'on sait toute la différence qu'il peut y avoir entre le droit au sens de la règle juridique et le droit au sens de la morale. Et, parce que cette victoire n'est pas légitime, l'image de la France dans le monde est ternie comme les Français eux-mêmes sont dans la gêne ; et que dire à l'enfant qui demande : peut-on tricher pour gagner ? Les dirigeants d'un football professionnel, rongé par l'argent et la violence, ont été médiocres. Les Français, eux, ont été remarquables en marquant leur refus de cette manière de faire. À l'heure où l'on parle beaucoup d'identité nationale, les Français nous disent que la France c'est aussi un certain sens de l'honneur. Alors sa question est la suivante : le Gouvernement de la France peut-il demander officiellement à la FFF de ne pas se rendre en Afrique du sud dans de telles conditions et qu'il soit proposé à nos amis irlandais, exemplaires eux aussi, de rejouer ce match. La société française a besoin de retrouver des repères. Elle vient de le dire avec force. Il est des actes fondateurs, celui-ci par son éminente portée symbolique le serait, pour l'éthique, pour l'honneur, pour la beauté du geste.

Données clés

Auteur : [M. Serge Grouard](#)

Circonscription : Loiret (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65597

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 2009, page 11354

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)